Nations Unies E/CN.18/2023/2

Conseil économique et social

Distr. générale
14 février 2023
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Dix-huitième session

8-12 mai 2023

Points 3 a), 3 b) i) et ii), 3 d), 3 e) et 5 de l'ordre du jour provisoire*

Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) :

Priorités thématiques pour la période 2023-2024, à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

Contribution des membres du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

Nouvelles annonces de contributions nationales volontaires

État actualisé de la situation concernant les contributions nationales volontaires et leur suivi au regard des priorités thématiques

Liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2023, les travaux consacrés au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et d'autres évolutions concernant les forêts au niveau international

Application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2023

Nouvelles questions

* E/CN.18/2023/1.

23-02697 (F) 210223 210323

Merci de recycler

Discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) : activités menées à l'appui des priorités thématiques pour la période 2023-2024

Note du Secrétariat

Résumé

Conformément à la résolution 2021/6 du Conseil économique et social, le Forum des Nations Unies sur les forêts, à sa dix-huitième session, tiendra des discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). La présente note fournit des informations d'ordre général visant à faciliter ces discussions et met en évidence les résultats des activités intersessions menées depuis la dix-septième session du Forum. Elle vise en outre à servir de base de discussion à la dix-huitième session du Forum, au titre des points 3 a), 3 b) i) et ii), 3 d), 3 e) et 5 de l'ordre du jour.

I. Introduction

1. Conformément à la résolution 2021/6 du Conseil économique et social, le Forum des Nations Unies sur les forêts, à sa dix-huitième session, tiendra des discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030).

2. La présente note sert de base de discussion au titre des points 3 a), 3 b) i) et ii), 3 d), 3 e) et 5 de l'ordre du jour. Au titre du point 3 a), le Forum examinera ses priorités thématiques pour la période 2023-2024 à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Au titre du point 3 b), il examinera les contributions des membres du Forum à la mise en œuvre du plan stratégique, y compris les nouvelles annonces de contributions nationales volontaires [alinéa i)] et l'état actualisé de la situation concernant les contributions nationales volontaires et leur suivi au regard des priorités thématiques [alinéa ii)]. Au titre du point 3 d), le Forum se penchera sur les liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2023, les travaux consacrés au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et d'autres évolutions concernant les forêts au niveau international[1]. Au titre du point 3 e), il examinera l'application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique, y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts en 2023. Au titre du point 5, le Forum discutera des nouvelles questions.

3. La note donne également une vue d'ensemble des résultats des activités intersessions et des faits nouveaux survenus concernant les divers sujets depuis la dix-septième session du Forum et contient quelques propositions que le Forum est appelé à examiner à sa dix-huitième session.

II. Contexte

4. À sa dix-huitième session, le Forum tiendra des discussions techniques sur la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Conformément à la résolution 2021/6 du Conseil économique et social, les discussions techniques comprennent des échanges de données d'expérience et d'enseignements sur les priorités thématiques entre les membres du Forum, le Partenariat de collaboration sur les forêts et ses organisations membres, les organisations et mécanismes régionaux et sous-régionaux, les grands groupes et les autres parties prenantes. Au cours de ces échanges, l'interface science-politique, les questions intersectorielles et les questions nouvelles seront examinées et les points de vue des jeunes, les questions de genre et les perspectives des régions seront pris en considération.

5. Conformément à la résolution susmentionnée, les priorités thématiques du Forum pour chaque période s'inspireront des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, compte tenu du programme du forum politique de haut niveau pour le développement durable et des faits nouveaux intervenus sur le plan international concernant les forêts. Le Bureau du Forum décide des priorités thématiques pour chaque période en consultation avec les membres du Forum.

[1] Le cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 a été adopté en tant que Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal à la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

III. Priorités thématiques pour la période 2023-2024 à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)

A. Priorités thématiques du Forum pour la période 2023-2024

6. Pour la période 2023-2024, le Bureau du Forum a pris note de l'appel croissant à mettre un terme à la déforestation, de l'augmentation des inégalités et de la pauvreté dans le monde, des questions liées à l'insécurité alimentaire et énergétique et de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et des biens, ainsi que du rôle que les forêts peuvent jouer dans la recherche de solutions à nombre de ces problèmes.

7. À cet égard, le Bureau a examiné l'objectif mondial relatif aux forêts n° 2 (renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts) et l'objectif 3 (accroître la superficie des forêts protégées et la proportion de produits forestiers provenant de forêts en gestion durable) ainsi que les trois objectifs transversaux, à savoir les objectifs mondiaux relatifs aux forêts n^{os} 4, 5 et 6, et leurs liens avec les objectifs de développement durable examinés par le forum politique de haut niveau en 2023 et 2024 et les faits nouveaux concernant les forêts au niveau international, et a décidé que les priorités thématiques pour les dix-huitième et dix-neuvième sessions seraient les suivantes : a) renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts; b) accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable ; et c) mobiliser des ressources financières et renforcer la coopération scientifique et technique, promouvoir des cadres de gouvernance favorisant la mise en œuvre et renforcer la coopération, la coordination et la cohérence aux fins de la gestion durable des forêts. Les liens entre les priorités thématiques du Forum pour la période 2023-2024, les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, les objectifs de développement durable et les faits nouveaux concernant les forêts au niveau international sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

8. Pour faciliter les discussions techniques du Forum à sa dix-huitième session, le secrétariat du Forum a commandé deux études de fond sur les priorités thématiques a) et b), respectivement, et les notes d'orientation qui les accompagnent[2].

[2] La note de cadrage sur les priorités thématiques des dix-huitième et dix-neuvième sessions du Forum ainsi que les études analytiques de fond et les notes d'orientation de la dix-huitième session du Forum sont disponibles sur le site Web du Forum à l'adresse suivante : https://www.un.org/esa/forests/forum/index.html.

Liens entre les priorités thématiques du Forum pour la période 2023-2024, les objectifs mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable et évolutions concernant les forêts au niveau international

Priorités thématiques du Forum pour la période 2023-2024	*Objectifs mondiaux relatifs aux forêts*	*Liens avec les objectifs de développement durable qui seront examinés en profondeur lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023, et contribution à leur réalisation*	*Liens avec d'autres objectifs de développement durable et contribution à leur réalisation*	*Évolutions concernant les forêts au niveau international*
Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts	2	6, 9	1, 2, 4, 5, 8, 12, 15	Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023 Sommet sur les objectifs de développement durable Sommet de l'avenir
Accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable	3	7, 17	12, 14, 15	Vingt-sixième session du Comité des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)
Mobiliser des ressources financières et renforcer la coopération scientifique et technique ; promouvoir des cadres de gouvernance favorisant la mise en œuvre ; et renforcer la coopération, la coordination et la cohérence aux fins de la gestion durable des forêts	4, 5, 6	17	1, 2, 5, 10, 12, 15, 16	Décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable Vingt-septième et vingt-huitième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques Quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique Thèmes de la Journée internationale des forêts en 2023 et 2024

1. Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts

9. L'étude de fond réalisée sur la première priorité thématique et les rapports nationaux volontaires soumis au Forum à sa quinzième session indiquent que les pays ont pris un large éventail de mesures institutionnelles, législatives, techniques et financières pour renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts afin d'atténuer et de traiter les effets des crises en cours, comme la reprise

après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)[3]. Ces mesures nationales ont créé une occasion unique d'investir davantage dans les pratiques de gestion durable des forêts, de les étendre et de les promouvoir. Les investissements dans la gestion durable des forêts et les emplois du secteur forestier offrent la possibilité d'une reprise verte et durable, car des forêts saines renforcent la résilience face à de futures pandémies.

10. Les pays ont également mis en œuvre plusieurs programmes et activités qui favorisent l'emploi, l'autonomisation et l'élimination de la pauvreté, en particulier dans les zones rurales, preuve que les forêts peuvent contribuer à répondre aux besoins de subsistance et servir de filet de sécurité en cas de crise. Ces programmes et activités comprennent l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de plans nationaux qui mettent les forêts au service de la sécurité alimentaire, notamment par la promotion de produits forestiers non ligneux, l'agroforesterie, la diversification de l'agriculture et l'exploitation de plantations forestières, ainsi que la création de forêts communautaires et de bandes boisées.

11. Plusieurs pays ont pris des mesures concrètes pour mettre en place des institutions et des réseaux, créer des organes institutionnels et mettre en œuvre des dispositions portant révision des lois, des règlements et des politiques afin de renforcer les petites entreprises forestières et de favoriser leur accès au financement. Ces mesures ont permis aux petites entreprises d'avoir directement accès au financement pour lancer leurs projets forestiers et de renforcer leurs capacités par la formation et l'accès à l'information sur le financement et ses modalités.

12. Diverses mesures ont été prises par les pays en vue de renforcer les contributions de l'industrie forestière, des autres entreprises du bois et des services écosystémiques au développement durable. Parmi celles-ci, figurent l'adoption de lois, de politiques, de stratégies, de plans et de partenariats public-privé visant à promouvoir la commercialisation des produits forestiers ligneux et non ligneux, ainsi qu'à améliorer la productivité de la sylviculture.

13. Les mesures prises par les pays en faveur de la préservation de la biodiversité et de l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à leurs effets vont de l'expansion des systèmes de zones protégées et d'autres politiques et plans visant à préserver et à exploiter de façon durable la biodiversité des forêts à la mise en œuvre de stratégies nationales d'aménagement forestier, y compris les stratégies visant à réduire les émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et à promouvoir le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement (REDD-plus).

14. Les pays ont relevé plusieurs problèmes qui entravent leurs progrès vers la réalisation des cibles de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 2. Les problèmes les plus fréquemment soulevés sont, entre autres, l'insuffisance des financements publics et privés, l'inadéquation du financement public nécessaire pour répondre aux besoins du secteur forestier, les difficultés d'accès à l'information sur les sources de financement et les modalités de demande, une gouvernance forestière qui laisse à désirer, le manque de capacités techniques et les effets des catastrophes naturelles et des problèmes socioéconomiques.

[3] Les conclusions de cette section sont fondées sur les rapports nationaux soumis par les membres du Forum à sa quinzième session, le rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts de 2021 et l'étude analytique de fond de la dix-huitième session du Forum, qui sont disponibles sur le site Web du Forum. Pour plus d'informations sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 2, voir le rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts de 2021 et l'étude de fond.

15. Malgré les nombreuses mesures prises par les pays, les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif 2 et des cibles correspondantes demeurent incertains du fait des difficultés à recueillir des données pour cet objectif et du manque de méthodologies et de données comparables. Par exemple, il reste beaucoup à faire pour mesurer effectivement les progrès accomplis en matière d'élimination de la pauvreté chez les groupes très vulnérables des populations tributaires des forêts.

2. Accroître sensiblement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable

16. L'étude de fond réalisée sur la deuxième priorité thématique et les rapports nationaux volontaires soumis au Forum à sa quinzième session indiquent que de nombreux pays ont pris des mesures concrètes pour faire des avancées en matière de préservation et de gestion des forêts et qu'ils ont fait des progrès dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 3[4]. Plusieurs pays ont élaboré et mis en œuvre des lois, des codes et des politiques qui comportaient des dispositions précises concernant les zones protégées, la gestion durable des forêts et la création de débouchés pour les produits issus de forêts en gestion durable. Ces mesures ont contribué à l'expansion des zones forestières désignées comme aires protégées, qui représentent désormais environ 18 % des zones forestière dans le monde, ce qui permet d'atteindre l'objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité[5].

17. À l'échelle mondiale, une proportion croissante de forêts fait l'objet de plans de gestion forestière à long terme, et l'approvisionnement en produits forestiers provient de plus en plus de forêts gérées de façon durable dans de nombreux pays et régions. En s'appuyant sur ces tendances, les initiatives et les programmes de sensibilisation peuvent mobiliser davantage le soutien du public à la gestion durable des forêts, y compris les zones protégées.

18. Outre les efforts pour étendre la couverture des zones protégées, il est impératif d'assurer une gestion durable des zones protégées existantes, car il manque souvent de personnel et de fonds pour maintenir la qualité de ces zones face à des problèmes tels que la concurrence entre différents secteurs de l'administration publique. La poursuite de la coordination et de la participation des parties prenantes, en particulier la cogestion des zones protégées avec les communautés locales, est considérée comme un outil essentiel de succès.

19. Les capacités et les ressources des pays étant limitées, la collecte et la tenue de statistiques et de données de qualité demeurent une difficulté majeure pour la plupart d'entre eux. Le manque de données suffisantes, complètes, actualisées, normalisées et comparables entrave la gestion, le suivi, l'évaluation et la communication des progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts, notamment en ce qui concerne les forêts faisant l'objet de pratiques de gestion durable efficaces et de

---

[4] Les conclusions de cette section sont fondées sur les rapports de pays soumis par les membres du Forum à sa quinzième session, le rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts de 2021 et l'étude analytique de fond de la dix-huitième session du Forum, qui sont disponibles sur le site Web du Forum. Pour plus d'informations sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif mondial relatif aux forêts n° 3, voir le rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts de 2021 et l'étude de fond.

[5] Objectif 11 d'Aichi pour la biodiversité: « D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures efficaces de conservation par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin ».

qualité, ainsi que les produits fabriqués et mis sur le marché à partir de forêts gérées de manière durable.

20. Au rang des problèmes rencontrés, les pays en développement sont généralement limités dans leur action par la pression exercée sur les forêts par d'autres utilisations des terres, ainsi que par le manque de financement, de capacités, d'engagement politique, de développement des marchés et d'adaptation à la certification forestière. Quant aux pays développés, ils sont généralement confrontés à des problèmes liés au manque de soutien du public et des entreprises en matière de gestion durable des forêts, au manque de terres pour développer davantage l'exploitation forestière, au vieillissement des propriétaires forestiers et aux intérêts contradictoires entre les parties prenantes du secteur forestier.

3. Mobiliser des ressources financières et renforcer la coopération scientifique et technique ; promouvoir des cadres de gouvernance favorisant la mise en œuvre ; et renforcer la coopération, la coordination et la cohérence aux fins de la gestion durable des forêts

21. Les études de fond réalisées sur les deux premières priorités thématiques et les rapports nationaux volontaires présentés à la quinzième session du Forum indiquent que si les pays ont fait des efforts pour mettre en place et diversifier les financements et pour promouvoir la coopération et les partenariats à tous les niveaux de gouvernance à l'appui des objectifs relatifs aux forêts, le financement des forêts reste bien en deçà du niveau nécessaire pour atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, en particulier dans les pays en développement[6].

22. La majorité des pays ayant présenté un rapport a élaboré et mis en œuvre des stratégies financières pour parvenir à une gestion durable des forêts, en adoptant ou en révisant la législation et les politiques en matière d'investissement et de financement. Ces mesures témoignent d'une volonté grandissante d'accroitre le financement forestier, de mobiliser de nouvelles ressources et d'en améliorer l'accès aux niveaux national et international.

23. Malgré les progrès accomplis, presque tous les pays en développement sont confrontés à un manque de ressources, notamment financières, ce qui constitue un obstacle majeur à la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Plus d'un quart des pays en développement qui ont présenté des rapports nationaux ont indiqué que l'insuffisance des financements avait entravé leurs progrès vers la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts.

24. En ce qui concerne la promotion de cadres de gouvernance pour faire avancer la mise en œuvre, les pays reconnaissent de plus en plus la contribution des forêts aux stratégies nationales de développement durable et font des progrès vers une meilleure coordination intersectorielle dans les organismes publics et une participation accrue des parties prenantes dans la formulation, la planification et la mise en œuvre des politiques, notamment dans le cadre des programmes forestiers nationaux et de l'aménagement du territoire.

25. En ce qui concerne le renforcement de la coopération, de la coordination et de la cohérence aux fins de la gestion durable des forêts, les pays continuent d'accroître la participation des parties prenantes à la réalisation des buts et objectifs liés aux

[6] Les conclusions de cette section sont fondées sur les rapports de pays soumis par les membres du Forum à sa quinzième session, le rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts de 2021 et l'étude analytique de fond de la dix-huitième session du Forum, qui sont disponibles sur le site Web du Forum. Pour plus d'informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts n^{os} 4, 5 et 6, voir le rapport sur les objectifs mondiaux relatifs aux forêts de 2021.

forêts, en étroite collaboration avec la société civile, le secteur privé et les autorités locales aux niveaux national et local. Nombre de ces mesures de collaboration ont été mises en œuvre dans le cadre de mécanismes intersectoriels, notamment des programmes mis en œuvre par le biais du système des Nations Unies.

26. Au niveau international, les travaux du Partenariat de collaboration sur les forêts continuent de contribuer à la réalisation de l'objectif 6. La cohérence et la complémentarité des politiques forestières au niveau international dépendront largement des directives et des ressources fournies par les organes directeurs des entités des Nations Unies et des organisations membres du Partenariat, dont les États Membres sont, dans l'ensemble, souvent les mêmes.

B. Principaux faits nouveaux concernant les forêts au niveau international

1. Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023

27. Le forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social se tiendra au Siège de l'ONU du 10 au 19 juillet 2023. Dans sa résolution 75/290 B, l'Assemblée générale a indiqué que le forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2023 organisé sous les auspices du Conseil aura pour thème « Accélérer la reprise au sortir de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à tous les niveaux ».

28. Au cours du forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2023, 41 États Membres présenteront des examens nationaux volontaires de leur mise en œuvre du Programme 2030. Le forum sera également l'occasion d'examiner en profondeur les objectifs de développement durable n^{os} 6 (Eau propre et assainissement), 7 (Énergie propre et d'un coût abordable), 9 (Industrie, innovation et infrastructure), 11 (Villes et communautés durables) et 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs). Le forum tiendra compte des effets différents et particuliers de la pandémie de COVID-19 sur ces objectifs et de la nature intégrée, indivisible et interconnectée des objectifs.

29. Le forum politique de haut niveau organisé sous les auspices du Conseil en juillet 2023 permettra également de procéder à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme 2030 et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et contribuera aux préparatifs du Sommet sur les objectifs de développement durable prévu en septembre 2023, au cours duquel le forum politique de haut niveau sera organisé sous les auspices de l'Assemblée générale les 19 et 20 septembre 2023.

30. Dans une lettre datée du 10 novembre 2022, visant à solliciter les contributions des commissions techniques du Conseil économique et social, la Présidente du Conseil a invité le Président de la dix-huitième session du Forum à apporter, au plus tard le 1er mars 2023, sa contribution au forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2023, sur les points suivants :

a) Les progrès, l'expérience, les enseignements tirés, les difficultés rencontrées et les effets de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre des objectifs 6, 7, 9, 11 et 17 du point de vue du Forum, en gardant à l'esprit les trois dimensions du développement durable et les liens entre les objectifs et les cibles, y compris les incidences en matière de politiques des synergies et des compromis qu'ils suscitent ;

b) Trois principaux domaines dans lesquels les mesures porteuses de transformation visant à accélérer les progrès ont été couronnées de succès, et trois principaux domaines dans lesquels un soutien est nécessaire de toute urgence, en ce qui concerne le groupe d'objectifs qui sera examiné en juillet 2023 ;

c) Des exemples de mesures concrètes prises aux fins de la reprise au sortir de la pandémie de COVID-19 qui accélèrent également les progrès vers la réalisation de multiples cibles relatives aux objectifs de développement durable, y compris des mesures répertoriées par le Forum, en s'appuyant sur les liens et les voies de transformation pour atteindre les objectifs ;

d) L'évaluation de la situation à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme 2030 et des efforts en vue de la réalisation des objectifs, dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et dans les domaines respectifs traités par le Forum, et des recommandations en matière de politiques, des engagements et des mesures de coopération pour promouvoir une reprise durable, résiliente et inclusive après la pandémie et faire progresser la mise en œuvre intégrale du Programme 2030 ;

e) Des messages clés à insérer dans la déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable de septembre 2023.

31. En réponse à la lettre de la Présidente du Conseil, le Bureau de la dix-huitième session du Forum prévoit d'élaborer sa contribution, en étroite consultation avec les membres du Forum, et de la soumettre à la Présidente, en tant que contribution du Forum au forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2023. À sa dix-huitième session, au titre du point 3 d) de l'ordre du jour, le Forum examinera plus avant les liens entre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts et les objectifs de développement durable qui seront examinés par le forum politique de haut niveau. Le résumé de ces discussions figurera dans le résumé du Président de la dix-huitième session pour transmission à la Présidente du Conseil en tant que contribution supplémentaire au forum politique de haut niveau de 2023.

32. En prélude au forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2024, le Président de l'Assemblée générale, dans sa lettre datée du 20 octobre 2022, a nommé la Représentante permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies comme facilitatrice des consultations avec les États Membres concernant le choix du thème pour le Conseil et le forum politique de haut niveau et la série d'objectifs de développement durable que le forum politique de haut niveau examinera en 2024.

2. Sommet sur les objectifs de développement durable

33. Conformément à la résolution 75/290 B de l'Assemblée générale, le forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, intitulé « Sommet sur les objectifs de développement durable », se tiendra les 19 et 20 septembre 2023. Le Sommet procédera à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme 2030 et des efforts visant à réaliser les 17 objectifs.

34. En prélude au Sommet sur les objectifs de développement durable, le Président de l'Assemblée générale, dans sa lettre datée du 20 octobre 2022, a nommé le Représentant permanent de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies et la Représentante permanente du Qatar auprès l'Organisation des Nations Unies pour diriger les consultations sur la déclaration politique du Sommet. Les cofacilitateurs devaient organiser la première consultation informelle le 3 février 2023 pour s'entretenir avec les États Membres sur la portée et le contenu de la déclaration politique du Sommet.

3. Sommet de l'avenir de 2024

35. Conformément à la résolution 76/307 de l'Assemblée générale, le Sommet de l'avenir se tiendra les 22 et 23 septembre 2024 à New York, sur le thème « Sommet de l'avenir : des solutions multilatérales pour un avenir meilleur ». Le Sommet adoptera un document final concis et orienté vers l'action intitulé « Un pacte pour l'avenir », qui sera convenu au préalable au terme de négociations intergouvernementales.

36. Afin de faciliter le processus préparatoire du Sommet, le Président de l'Assemblée générale, dans sa lettre datée du 18 octobre 2022, a nommé la Représentante permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies et le Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies comme cofacilitateurs chargés de mener des consultations pour déterminer la portée du Sommet, les sujets et l'organisation des dialogues interactifs et le processus de négociations pour établir le document final. Les cofacilitateurs organiseront la première consultation informelle le 14 février 2023 pour présenter leur feuille de route en vue de la réunion ministérielle préparatoire au Sommet, prévue en septembre 2023.

37. Le Secrétaire général prévoit de publier une série de notes d'orientation sur les axes possibles pour le Sommet au premier semestre de 2023, en tenant compte des résultats des consultations sur « Notre Programme commun ».

4. Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030)

38. Suite à la résolution 73/284 de l'Assemblée générale, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030) a été lancée en juin 2021 afin d'appuyer et d'intensifier les efforts visant à éviter, enrayer et inverser la dégradation des écosystèmes dans le monde entier et à sensibiliser à l'importance d'une restauration réussie des écosystèmes.

39. La Décennie des Nations Unies devrait contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, des objectifs de l'Accord de Paris, des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres, des objectifs du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et de l'objectif du Défi de Bonn de restaurer 350 millions d'hectares de terres dégradées d'ici à 2030 et à la mise en œuvre d'autres accords internationaux relatifs à la conservation et à la restauration des écosystèmes, notamment le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts et ses objectifs mondiaux relatifs aux forêts.

40. Dans la stratégie de la Décennie, sont définies sa mission et sa théorie du changement, ainsi que les voies de mise en œuvre par la création d'un mouvement mondial, la mobilisation d'un soutien politique et le renforcement des capacités techniques à l'appui de la restauration des forêts et des arbres, des rivières et des lacs, des océans et des côtes, des terres agricoles et des prairies, des montagnes et des tourbières, entre autres écosystèmes[7].

41. Dans le cadre de la Décennie, 10 programmes phares de restauration à l'échelle mondiale ont été sélectionnés en décembre 2022 pour bénéficier d'une promotion, de conseils ou de financements avec l'appui de l'ONU[8]. Les initiatives phares retenues, qui visent à restaurer plus de 68 millions d'hectares et à créer près de 15 millions d'emplois, sont les suivantes : le Pacte forestier trinational de l'Atlantique, la restauration des zones marines d'Abou Dhabi, la Grande Muraille verte pour la

[7] Voir https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/31813/ERDStrat.pdf?sequence=1&isAllowed=y.

[8] Voir https://www.unep.org/news-and-stories/press-release/un-recognizes-10-pioneering-initiatives-are-restoring-natural-world.

restauration et la paix, le rajeunissement du Gange, l'initiative multipays pour la montagne, la campagne de restauration des petits États insulaires en développement, l'initiative de conservation d'Altyn Dala, le « couloir de la sécheresse » en Amérique centrale, Building with Nature en Indonésie et l'Initiative Shan-Shui en Chine.

5. Décennie d'action et de réalisations en faveur des objectifs de développement durable

42. En 2019, le Secrétaire général a demandé à tous les secteurs de la société de se mobiliser pour une décennie d'action en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030. Les domaines d'action comprennent : une action mondiale, consistant à prendre plus d'initiatives, dégager plus de ressources et offrir des solutions plus intelligentes en faveur des objectifs ; une action locale, qui intègre les transitions nécessaires dans les politiques, les budgets, les institutions et les cadres réglementaires des États, des villes et des collectivités locales ; une action entreprise par la population, notamment les jeunes, la société civile, les médias, le secteur privé, les syndicats, les universitaires et les autres parties prenantes, pour créer un mouvement irrépressible en faveur des transformations nécessaires.

43. Le Secrétaire général organise une réunion « Coup de projecteur sur les objectifs de développement durable » en septembre chaque année depuis 2020 dans le but de maintenir les objectifs en tête de l'agenda politique et de démontrer que des changements profonds sont possibles. La réunion rassemble des chefs d'État et de gouvernement ainsi que des dirigeants de divers organismes partenaires des objectifs de développement durable afin de définir une vision pour une décennie d'action et d'assurer une meilleure reprise après la COVID-19, de donner un aperçu des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, de mettre en évidence les plans et les mesures visant à combler les principales lacunes en matière de mise en œuvre et de démontrer le pouvoir et l'impact de l'action et des innovations entreprises par les parties prenantes des objectifs de développement durable.

44. La troisième réunion du genre a eu lieu le 19 septembre 2022. Elle a servi à renforcer le sentiment que le Programme 2030 demeure pertinent et a mis en évidence les mesures à prendre d'urgence pour accélérer la transition vers un développement équitable et inclusif et les efforts pour faire face aux changements climatiques.

6. Vingt-sixième session du Comité des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

45. La vingt-sixième session du Comité des forêts de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'est tenue du 3 au 7 octobre 2022 à Rome, en mode hybride. Les points de l'ordre du jour de la session étaient notamment : la situation des forêts du monde en 2022 ; forêts et production durable de produits forestiers ligneux et non ligneux ; liens entre agriculture et forêts ; et solutions forestières pour lutter contre les changements climatiques[9].

46. Le Comité a également examiné, au titre du point 9.4 de l'ordre du jour, la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts et le renforcement de la contribution de la FAO à l'arrangement international sur les forêts, notamment le Partenariat de collaboration sur les forêts et l'examen à mi-parcours en 2024. Au cours du débat sur ce point, les membres du Comité ont souligné l'importance cruciale pour la FAO et le Partenariat de collaboration sur les forêts d'accélérer leurs efforts en vue de la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts. Parmi les mesures

[9] Le rapport de la session est disponible à l'adresse suivante : https://www.fao.org/events/detail/cofo-26/en.

proposées, figurent des efforts conjoints pour faire progresser l'application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts et contribuer aux préparatifs de l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts que le Forum doit effectuer à sa dix-neuvième session en 2024.

7. Vingt-septième et vingt-huitième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

47. La vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est tenue du 6 au 20 novembre 2022 à Charm el-Cheikh (Égypte).

48. Lors de la session, les parties ont adopté un ensemble de décisions par lesquelles elles ont réaffirmé leur engagement à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 degré Celsius au-dessus des niveaux préindustriels. Dans ces décisions, il est également fait état de l'engagement renforcé des pays à prendre des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et à s'adapter aux conséquences inévitables des changements climatiques, ainsi qu'à accroître le soutien apporté aux pays en développement sur les plans financier et technologique et en matière de renforcement des capacités.

49. Parmi les décisions, figure le plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh, par lequel la Conférence a rappelé que, dans le cadre de la fourniture d'un appui adéquat et prévisible aux pays en développement parties, les parties devraient collectivement s'efforcer de ralentir, d'arrêter et d'inverser la perte de couvert forestier et de carbone, en fonction des circonstances nationales, conformément à l'objectif ultime de la Convention, tel qu'énoncé en son article 2.

50. La Conférence a également encouragé les parties à envisager, le cas échéant, des solutions fondées sur la nature ou des approches écosystémiques, en tenant compte de la résolution 5/5 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, pour leurs mesures d'atténuation et d'adaptation, et d'assurer les garanties sociales et environnementales pertinentes.

51. Le premier bilan mondial de la mise en œuvre de l'Accord de Paris est actuellement mené pour évaluer les progrès accomplis à l'échelle mondiale en matière d'atténuation, d'adaptation et de moyens de mise en œuvre et d'appui, et il devrait être achevé lors de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties qui se tiendra du 30 novembre au 12 décembre 2023 aux Émirats arabes unis.

52. Au cours de la session, 26 pays et l'Union européenne, qui représentent plus de 33 % des forêts de la planète et près de 60 % du produit intérieur brut mondial, ont lancé le Partenariat des leaders pour les forêts et le climat, en s'appuyant sur la déclaration des leaders de Glasgow pour les forêts et l'utilisation des terres, signée par plus de 140 pays en vue d'arrêter et d'inverser la perte de forêts et la dégradation des terres d'ici à 2030 et d'assurer le développement durable tout en favorisant une transformation rurale inclusive.

53. Pendant la session, le secrétariat du Forum a organisé une manifestation sur le thème « Vers un renforcement des actions climatiques basées sur les forêts au-delà de 2024 », qui a rassemblé plus de 50 représentants des États Membres, des partenaires et des parties prenantes. Ouverte par le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, la manifestation a été animée par la Directrice du secrétariat du Forum. Elle a été marquée par l'allocution du Président de la dix-huitième session du Forum et par un débat auquel ont participé de hauts fonctionnaires de la Commission européenne, de l'Inde, du Kenya et du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les discussions ont mis en

évidence les possibilités offertes lors des préparatifs en cours pour l'examen à mi-parcours de l'arrangement international sur les forêts et le premier bilan mondial de la mise en œuvre de l'Accord de Paris de promouvoir les actions climatiques fondées sur les forêts, et ont montré combien il importait que les pays et les parties prenantes accélèrent les actions climatiques fondées sur les forêts à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies pour les forêts et de l'Accord de Paris, notamment en augmentant le financement en faveur des forêts et en soutenant le renforcement des capacités des pays en développement.

54. Au cours de la session, le secrétariat du Forum et la FAO ont organisé conjointement le dialogue de haut niveau du Partenariat de collaboration sur les forêts sur le thème « Renverser le cours de la déforestation ». On trouvera des informations détaillées sur ce dialogue dans la note du Secrétariat sur le renforcement de la coopération avec les partenaires en vue de la réalisation des priorités thématiques et sur la contribution de ceux-ci (voir E/CN.18/2023/3).

8. Quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

55. La quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique s'est tenue du 7 au 19 décembre 2022 à Montréal (Canada).

56. Les parties ont adopté le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal à la quinzième réunion. Le Cadre contient quatre objectifs et 23 cibles à atteindre d'ici à 2050 et à 2030, respectivement, en s'appuyant sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et ses 20 objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Si les quatre objectifs et les 23 cibles sont tous liés aux forêts, la cible 10 mentionne spécifiquement la gestion durable des forêts, ainsi que l'agriculture, l'aquaculture et la pêche. Parmi les autres objectifs liés aux forêts, on peut citer : l'objectif 2 (restauration de 30 % des zones d'écosystèmes dégradés d'ici à 2030) ; l'objectif 3 (conservation et gestion de 30 % des zones terrestres, des zones d'eaux intérieures et des zones côtières et marines d'ici à 2030) ; l'objectif 5 (utilisation, récolte et commerce des espèces sauvages) ; l'objectif 6 (élimination ou atténuation des effets des espèces exotiques envahissantes) ; l'objectif 9 (gestion et utilisation durables des espèces sauvages) ; l'objectif 16 (partage juste et équitable des avantages, en faisant des choix de consommation durable) ; l'objectif 18 (élimination, suppression progressive ou réforme des incitations nuisibles à la biodiversité) ; l'objectif 19 (augmentation des ressources financières) ; l'objectif 20 (renforcement des capacités et développement) ; et l'objectif 21 (données, informations et connaissances).

9. Journée internationale des forêts en 2023 et 2024

57. Le Partenariat de collaboration sur les forêts a choisi « Les forêts et la santé » pour thème de la Journée internationale des forêts en 2023. Le thème de la Journée internationale des forêts en 2024 n'avait pas été déterminé au moment de la rédaction de la présente note et sera proposé par le Président du Partenariat de collaboration sur les forêts à la dix-huitième session du Forum. Des informations à ce sujet figurent aux paragraphes 65 à 69 ci-dessous.

IV. Nouvelles annonces et état actualisé de la situation concernant les contributions nationales volontaires et leur suivi au regard des priorités thématiques

58. Conformément au paragraphe 30 du plan stratégique, les membres du Forum pourront déterminer, à titre volontaire, le montant de la contribution qu'ils ont

l'intention de verser pour atteindre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, compte tenu de leur situation nationale, de leurs politiques, de leurs priorités, de leurs capacités, de leur niveau de développement et de l'état de leurs forêts. Dans le cadre de leurs contributions nationales volontaires, les membres du Forum pourront préciser, selon qu'il conviendra, les contributions liées aux forêts qu'ils entendent apporter à d'autres instruments et objectifs internationaux relatifs aux forêts, tels que la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal au titre de la Convention sur la diversité biologique et les mesures visant à lutter contre les changements climatiques conformément à l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

59. Les membres peuvent, à titre volontaire, communiquer au Forum des Nations Unies sur les forêts les progrès qu'ils ont réalisés en matière de contributions nationales volontaires, à intervalles réguliers déterminés par le Forum, conformément au paragraphe 67 du plan stratégique. Afin d'éviter toute charge supplémentaire en matière d'établissement de rapports, ces communications volontaires sur leurs contributions nationales volontaires peuvent faire partie de leurs rapports volontaires sur le plan stratégique et l'instrument des Nations Unies sur les forêts.

60. Depuis la dix-septième session du Forum, le Malawi a annoncé sa contribution nationale volontaire.

61. En février 2023, 24 pays (Allemagne, Australie, Canada, Chine, Équateur, Fédération de Russie, Ghana, Guatemala, Inde, Indonésie, Jamaïque, Liberia, Madagascar, Malawi, Maroc, Nouvelle-Zélande, Ouzbékistan, Pologne, République de Corée, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande et Ukraine) avaient officiellement annoncé leurs contributions nationales volontaires. Toutes les annonces de contributions communiquées au secrétariat sont réunies dans un répertoire centralisé et accessible au public sur le site web du Forum.

V. Rapport sur les progrès accomplis dans l'application de la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), y compris les activités concernant la Journée internationale des forêts de 2023

62. Conformément à la stratégie de communication et d'information du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), la sensibilisation aux contributions vitales des forêts à tous les aspects du développement durable à l'échelle mondiale, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur forestier, est un élément essentiel du travail du secrétariat du Forum. Il s'agit notamment de mieux faire comprendre dans quelle mesure la gestion durable des forêts peut offrir une solution fondée sur la nature à de nombreux problèmes de développement qui se posent aujourd'hui. À cet égard, la promotion d'une mise en œuvre synergique et solidaire du plan stratégique, du Programme 2030, des conventions de Rio et d'autres processus et engagements intergouvernementaux majeurs est un fil conducteur des activités de communication.

63. Les principales méthodes de communication et d'information employées par le secrétariat du Forum comprennent essentiellement des déclarations, des exposés et des messages vidéo lors de grands événements internationaux, des contenus attrayants pour les médias sociaux et la production de notes d'orientation. Les meilleures pratiques et les exemples de réussite sont une source d'inspiration à prendre des mesures en vue d'atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, et cela fait partie

intégrante des travaux que mène le secrétariat en matière de développement des capacités, notamment en ce qui concerne le financement forestier. Dans le cadre des activités de sensibilisation du centre d'échange du Réseau mondial de facilitation du financement forestier, un nouveau bulletin d'information trimestriel est produit pour fournir des mises à jour sur les faits récents en matière de financement forestier et pour présenter les nouvelles ressources d'apprentissage et les opportunités de financement à venir.

64. La collaboration avec des partenaires a été cruciale pour les activités de communication et d'information, surtout si l'on considère les ressources humaines et financières limitées disponibles pour ces activités au sein du secrétariat. À cet égard, le secrétariat s'appuie sur des partenaires au sein du Département des affaires économiques et sociales et du Partenariat de collaboration sur les forêts et explore également de nouvelles possibilités de partenariat avec d'autres organisations et parties prenantes liées au Forum. Le Service de la planification stratégique et des communications du Département continue d'aider le secrétariat à développer son site web et à utiliser les services de communication du Département, notamment le bulletin mensuel *UN DESA Voice*, et dispense des conseils sur les articles d'actualité et les contenus de médias sociaux. Le Département de la communication globale fournit des conseils sur la meilleure façon de mettre en valeur le rôle des forêts dans le cadre plus large des questions de développement durable, notamment dans le contexte de la pandémie mondiale et de l'action climatique, pour n'en citer que quelques-uns. La coopération étroite avec les personnes référentes pour la communication du Partenariat de collaboration sur les forêts et les réseaux de communication régionaux de la FAO aide à amplifier les messages communiqués et la sensibilisation, notamment à travers la célébration annuelle de la Journée internationale des forêts, le 21 mars.

65. Le thème de la Journée internationale des forêts de 2022 était « Les forêts et la production et la consommation durables », qui visait à faire prendre conscience du fait que la gestion durable des forêts est essentielle pour rétablir l'équilibre dans notre utilisation des ressources naturelles. Dans son message pour la Journée internationale des forêts, le Secrétaire général a souligné la nécessité de s'engager à nouveau en faveur de « forêts saines pour des moyens d'existence plus sains », et de mettre fin aux modes de consommation et de production non durables qui mettent en péril les forêts. Les activités de la Journée visaient à sensibiliser l'opinion au fait que les forêts sont essentielles pour notre santé et notre bien-être, qu'elles fournissent des produits qui nous font vivre et que nous pouvons tous faire des choix durables en faveur des forêts.

66. Les messages sur les médias sociaux ont été un élément clé de la campagne de communication et de sensibilisation de la Journée internationale des forêts. Les produits multimédias comprenaient notamment des affiches numériques et des cartes de médias sociaux pour Twitter et Facebook (dans les six langues officielles de l'ONU), des suggestions de messages et des images pour Instagram et des gifs animés, qui ont tous été mis à disposition sur le tableau Trello de la Journée internationale des forêts en 2022.

67. Les comptes de médias sociaux Facebook et Twitter du Département des affaires économiques et sociales ont été les principaux canaux de diffusion du contenu de médias sociaux produit par le secrétariat du Forum. Les avis et contenus affichés sur les médias sociaux et le tableau Trello ont également été partagés avec les personnes référentes pour les médias sociaux du système des Nations Unies, les personnes référentes du Forum, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les entités régionales et sous-régionales et les organisations des grands groupes. Le hashtag #IntlForestDay a été largement utilisé puisqu'il a été inclus dans plus de

20 000 tweets envoyés par 13 000 participants durant la Journée internationale, avec un total de 227 millions de livraisons et plus de 120 millions de comptes atteints, selon les estimations.

68. En raison de la pandémie mondiale, la manifestation habituellement organisée au Siège de l'ONU à l'occasion de la Journée internationale des forêts s'est tenue de façon virtuelle, en partenariat avec la Mission permanente du Kirghizstan. Des allocutions d'ouverture ont été prononcées par la Représentante permanente du Kirghizstan auprès de l'ONU, Aida Kasymalieva, le Président du Conseil économique et social, Collen Vixen Kelapile, la Présidente du Bureau du Forum, Miriam Mac Intosh, l'envoyé spécial de l'Alliance pour la conservation des forêts tropicales, Pierre Henri Guignard, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, Liu Zhenmin, et la Présidente du Partenariat de collaboration sur les forêts et Directrice générale adjointe de la FAO, Maria Helena Semedo.

69. La manifestation a également accueilli des experts, des professionnels et des représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, du secteur privé et de la jeunesse autochtone, qui ont procédé à un échange de vues sur l'importance de la gestion des forêts au profit de notre vie quotidienne. Des représentants des États Membres de l'ONU, des organisations intergouvernementales accréditées, des entités du système des Nations Unies et des grands groupes s'y sont également joints dans le cadre d'un débat général sur le thème « Les forêts, la clé pour résoudre les problèmes mondiaux ».

70. En 2023, la Journée internationale des forêts a pour thème « Les forêts et la santé ». Les activités de communication et d'information prévues pour la Journée internationale suivront une démarche similaire à celle des Journées internationales précédentes, l'accent étant mis sur des produits adaptés aux médias sociaux et sur l'organisation d'une cérémonie spéciale au Siège de l'ONU pour célébrer la Journée internationale des forêts le 21 mars 2023.

VI. Nouvelles questions

71. Les forêts et le rôle qu'elles jouent dans la résolution des problèmes ont suscité davantage d'attention ces dernières années, en particulier lors des grandes réunions et conférences intergouvernementales des Nations Unies. En septembre 2023, le forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale (Sommet sur les objectifs de développement durable) se tiendra à New York. Le but du Sommet est d'examiner les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et de formuler des recommandations pour accélérer leur réalisation. Le Sommet offre l'occasion de sensibiliser l'opinion, de renforcer l'engagement politique et de catalyser une action plus importante en faveur des forêts, compte tenu notamment du rôle essentiel que jouent les forêts dans la réalisation de plusieurs objectifs et dans la mise en œuvre d'accords mondiaux pertinents, notamment l'Accord de Paris et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

72. Conformément à son programme de travail pour 2022-2024, le Forum devrait examiner, à chaque session, les nouvelles questions qui suscitent des préoccupations majeures pour les forêts. Les discussions sur les nouvelles questions offriront une occasion importante de mettre en évidence les liens entre les forêts et le développement durable, en particulier l'énergie et les moyens de subsistance. Dans ce contexte, le Bureau du Forum a décidé qu'une table ronde sur les forêts, l'énergie et les moyens de subsistance serait organisée au titre du point 5 de l'ordre du jour (nouvelles questions) à la dix-huitième session du Forum.

73. Pour sensibiliser à l'importance que revêtent les forêts pour les objectifs, le Bureau organisera une manifestation d'une journée sur les forêts, l'énergie et les moyens de subsistance à New York en avril 2023. La manifestation servira à présenter les contributions importantes des forêts et de la gestion durable des forêts à l'énergie, aux moyens de subsistance et aux objectifs, en particulier l'objectif 1 (mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes et en tous lieux), l'objectif 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable) et l'objectif 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable). En outre, elle offrira l'occasion de présenter le lien entre les forêts et l'énergie, notamment la bioénergie, ses avantages et ses inconvénients, ainsi que les moyens de remédier à ses effets négatifs. Ce sera également l'occasion d'échanger des suggestions et des propositions en vue de l'adoption d'approches intégrées concernant le lien forêts-énergie-moyens de subsistance à l'appui des objectifs. Les discussions alimenteront le débat de la table ronde sur les nouvelles questions à la dix-huitième session du Forum.

VII. Conclusion

74. Le monde traverse des crises planétaires liées et en cascade dans les domaines de l'économie, de la santé, du climat, de la biodiversité et des conflits, qui touchent tous les secteurs et toutes les sociétés, y compris les forêts et les communautés qui en sont tributaires. Ces faits troublants ont paradoxalement mis en évidence le rôle essentiel que jouent les forêts en étayant le développement durable dans toutes ses dimensions et en favorisant une démarche cohérente pour remédier à nombre des problèmes urgents qui se posent, en particulier la perte de biodiversité, les changements climatiques et la dégradation des terres et des écosystèmes.

75. Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) est un plan d'action mondial destiné aux pays, au système des Nations Unies, au Partenariat de collaboration sur les forêts et à tous les autres acteurs, qui vise à inverser la tendance à la déforestation et à la dégradation des forêts et à assurer les avantages économiques, sociaux, environnementaux et culturels des forêts pour les générations actuelles et futures face aux perspectives socioéconomiques mondiales.

76. Il ressort des données et informations disponibles dans les pays que ces derniers prennent des mesures de grande envergure pour faire avancer la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, des progrès ayant été enregistrés dans la réalisation des objectifs mondiaux relatifs aux forêts n^{os} 2 et 3 et des objectifs transversaux 4, 5 et 6.

77. Malgré des progrès et l'ampleur des mesures et des initiatives que le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) a inspirées, il demeure urgent d'accélérer le changement nécessaire pour susciter la transformation à l'échelle et à la vitesse requises pour atteindre les objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts d'ici à 2030, en tirant parti de la dynamique d'accélération des mesures fondées sur les forêts pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques, de la perte de biodiversité, de la désertification, de la pollution et d'autres dégradations de l'environnement.

78. Alors que les États Membres se préparent pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme 2030 et des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, le système des Nations Unies, ses États Membres et tous les partenaires concernés doivent prendre des mesures concrètes, collectivement et individuellement, pour accélérer les progrès vers la réalisation de tous les objectifs mondiaux relatifs aux forêts, notamment les objectifs 2, 3, 4, 5 et 6 d'ici à 2030.

VIII. Suggestions concernant la marche à suivre à inclure dans les propositions du Président

79. On trouvera ci-après des suggestions à examiner à la dix-huitième session du Forum pour inclusion dans les propositions que le Président soumettra à la dix-neuvième session du Forum :

a) Inviter les membres du Forum à prendre des mesures concrètes pour intensifier leur action visant à atteindre les objectifs mondiaux relatifs aux forêts n^{os} 2, 3, 4, 5 et 6, notamment en intégrant systématiquement les mesures concernant les forêts dans leurs programmes de développement nationaux et en les déployant à plus grande échelle, ainsi qu'en mettant au point des initiatives communes et des partenariats pour la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts ;

b) Inviter les membres du Forum qui ne l'ont pas encore fait à annoncer leurs contributions nationales volontaires à l'appui des objectifs et cibles mondiaux relatifs aux forêts, et encourager davantage les membres qui ont déjà annoncé des contributions nationales volontaires à informer le Forum des progrès accomplis à cet égard ;

c) Encourager l'intégration de mesures concernant les forêts dans les contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris et du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ;

d) Encourager les membres du Forum, les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et les partenaires et parties prenantes concernés à partager leurs bonnes pratiques, leurs réussites et leurs supports d'enseignement liés au financement forestier, ainsi que leurs supports de communication à l'appui de la mise en œuvre du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), afin qu'ils puissent être présentés sur le site Web du Forum et par le biais du centre d'échange du Réseau mondial de facilitation du financement forestier.